



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/080 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA CREATION DE POSTES « PROMOTIONS DES INGENIEURS »**

**CHÌ APPROVA A CRIAZIONI DI POSTI « PRUMUZIONI DI L'INGINIORI »**

**SEANCE DU 29 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 23 mai 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à 14h00, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Romain COLONNA, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI  
Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA  
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI  
M. Pascal CARLOTTI à Mme Jeanne STROMBONI  
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI  
Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Marcel CESARI à M. Louis POZZO DI BORGIO  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA  
Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Rosa PROSPERI  
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI  
M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Pascale SIMONI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI  
Mme Julie GUISEPPI à M. Jean-Guy TALAMONI  
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Louis POZZO DI BORGO  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. François ORLANDI à Mme Catherine RIERA  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Julien PAOLINI à M. Guy ARMANET  
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI  
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET  
Mme Marie SIMEONI à M. Jean-Guy TALAMONI  
Mme Julia TIBERI à Mme Jeanne STROMBONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

François BENEDETTI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

**VU** la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 décidant du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avoir validé la procédure de convocation et de transmission du rapport en urgence (47 voix POUR - 16 Non-participations),

La Commission Permanente ayant validé le fait que l'Assemblée de Corse se réunit hors du lieu habituel de ses séances, compte tenu des circonstances de crise exceptionnelles liées au Covid-19.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

**ONT VOTE POUR (52) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la création des postes suivants dans le cadre de réussites au concours :

- en catégorie A : 8 postes d'ingénieur territorial.

### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la création des postes suivants dans le cadre de la

promotion interne :

- en catégorie A : 3 postes d'ingénieur territorial.

**ARTICLE 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mai 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020**

**29 MAI 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CRIAZIONI DI POSTI « PRUMUZIONI DI L'INGINIORI »  
CREATION DE POSTES « PROMOTIONS DES INGENIEURS  
»**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins de notre collectivité, en permettant ainsi la réalisation d'opérations de nominations, suite à des réussites au concours d'ingénieur territorial.

Cette procédure est conduite en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, huit agents de la Collectivité ayant réussi le concours d'ingénieur territorial, il conviendrait donc d'offrir à ces agents méritants des possibilités de promotion sociale.

Certains de ces lauréats exercent déjà des missions relevant du cadre d'emplois dans lequel ils pourraient être nommés. D'autres se sont d'ores et déjà positionnés sur des postes relevant de ce cadre d'emplois.

C'est donc l'occasion de mettre en adéquation les besoins de la Collectivité et le déroulement de carrière de ces agents à moyens humains constants, au bénéfice de tous.

Dans ces conditions, et afin de pouvoir procéder à la nomination de ces lauréats, il convient ainsi de créer 8 postes d'ingénieur territorial.

Je vous précise que dans la mesure où ces agents feront tous l'objet d'une procédure de détachement pour stage, il est nécessaire de conserver au tableau des effectifs chacun des postes d'origine, pour le cas où il n'apparaîtrait pas opportun de procéder à leur titularisation à l'issue de la période probatoire.

Il semble important de préciser que ces nominations généreront également des possibilités de promotions internes d'autres agents au moment des commissions administratives paritaires d'avancements de grades et de promotions internes.

Lors des opérations de promotions internes 2019, l'examen des nominations au grade d'ingénieur avait fait l'objet d'un report dans l'attente des résultats des différents concours desquels sont justement issus les lauréats dont il est fait état plus haut.

Pour mémoire, la promotion interne permet en effet l'accès à un cadre d'emploi supérieur, par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude établie après avis de la commission administrative paritaire, soit après la réussite d'un examen professionnel, soit après appréciation de la valeur professionnel.

La promotion interne déroge au principe du concours et les possibilités d'accès à un cadre d'emplois par cette voie sont limitées.

Il convient de rappeler que le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est calculé à partir de quotas liés aux recrutements de fonctionnaires intervenus dans le cadre d'emplois des ingénieurs, soit une nomination au titre de la promotion interne pour trois recrutements.

Aussi, compte tenu des huit recrutements à venir énoncés plus haut et des recrutements déjà opérés dans la collectivité dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et afin d'offrir aux agents méritants des possibilités supplémentaires de promotion sociale, adaptées aux besoins de la collectivité, il semble opportun de créer en conséquence les postes nécessaires à des opérations de promotions internes soit 3 postes d'ingénieur territorial.

Les postes d'origine devenus inopérants à l'issue de la titularisation des intéressés dans leur nouveau grade seront supprimés du tableau des effectifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.